



**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DU
SECTEUR PRIVE**

==--==--==--==

**PROJET D'APPUI AUX PME (PAPME)
UNITE D'EXECUTION DU PROJET**

DEMANDE D'EXPRESSION D'INTERET

Date début: 26/06/2017

Date Limite: 11/07/2017

Client: Ministère de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé (MIPME/PSP)- *Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME)*.

Type: Demande d'Expression d'Intérêt.

Titre: Recrutement d'un Consultant pour le Département "Promotion des Investissements".

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution du Projet d'Appui aux PME (PAPME), placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé.

Le PAPME vise à : (i) soutenir le développement des micro, petites et moyennes entreprises dans diverses chaînes de valeurs principalement dans les activités agro industrielles et (ii) améliorer des processus sélectionnés du climat des investissements en Guinée.

Dans le cadre de l'amélioration de ces processus sont prévus des activités de soutien et de facilitation des investissements au niveau de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée)

Le Gouvernement de la République de Guinée a décidé d'utiliser une partie des fonds du PAPME pour renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles de l'Agence à travers le recrutement d'une Assistance Technique pour le « Département Promotion des Investissements »(DPI) qui est la porte d'entrée des investisseurs intéressés par des opportunités en République de Guinée.

Un consultant technique (le Consultant) sera recruté pour assurer pendant une période intérimaire la fonction de Directeur du DPI afin d'assurer en plus de la gestion administrative du département, un renforcement des capacités de l'APIP pour la promotion des investissements en Guinée.

1. Objectif

L'objectif principal du Consultant est le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'APIP-Guinée. Il s'agit de qualifier les compétences et les capacités de facilitation des investissements

qui sont actuellement limitées. Dans ce cadre, le consultant aura à mobiliser, organiser et mettre au travail le personnel du DPI pour la mise en œuvre des programmes de promotion des investissements. Un rôle important du consultant sera de penser et de réaliser une formation et un apprentissage à la tâche de l'équipe à mettre en place et de définir les ressources à mobiliser au niveau du DPI pour la mise en œuvre d'une stratégie révisée de promotion des investissements en identifiant clairement les améliorations à apporter aux services à offrir aux investisseurs, notamment leur accueil, orientation, information et suivi à travers tout le processus d'investissement en Guinée.

2. Activités

Le Consultant servira en tant que Directeur du Département Promotion des Investissements et sous la tutelle hiérarchique du Directeur Général de l'APIP. Il devra travailler, conformément au cadre organique de l'APIP, en étroite collaboration avec le personnel, le Conseil d'Administration et les intervenants externes.

Sous la supervision du Directeur Général de l'APIP, le Directeur du Département « **Promotion des investissements** » aura la charge et la responsabilité (i) de la gestion administrative quotidienne du DPI, (ii) du renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'APIP pour la promotion de l'investissement national, grâce notamment à la qualification du personnel et à l'amélioration des procédures et des outils de travail, (iii) d'apporter un appui technique à l'APIP dans la conception des démarches méthodologiques de facilitation des investissements, et (iv) de contribuer à la réalisation du Dialogue Public-Privé.

Ses principales tâches sont entre autres :

1. La supervision pour le compte de l'APIP de l'élaboration du Plan d'Entreprise de l'Agence et de la stratégie de promotion des investissements subséquente.
2. La préparation et l'exécution d'un plan d'action pour la mise en œuvre de stratégies de promotion établies au niveau de l'APIP pour l'attraction des investissements nationaux et étrangers ;
3. L'évaluation et la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie;
4. L'amélioration des procédures dans la mise en œuvre de l'accueil, information, orientation et assistance des investisseurs nationaux et étrangers. Ceci nécessite l'élaboration d'un manuel de procédures et la formation du personnel à son usage.
5. La supervision de la collecte, du traitement, de la production et de la diffusion auprès des investisseurs de toute la documentation économique, juridique, fiscale, sociale, administrative et statistique tant en Guinée qu'à l'étranger (investissements, sources de capitaux, technologie, marchés potentiels..)
6. La promotion de l'image de la Guinée à l'étranger auprès des investisseurs par le biais des supports de communication ou des manifestations promotionnelles (séminaires, fora, conférences, ateliers, etc.)
7. Un appui-conseil aux politiques sectorielles pour la création d'un environnement institutionnel attractif des investissements et d'un appui au secteur privé
8. La constitution et la gestion d'une banque de données et notamment l'entretien d'un répertoire d'investisseurs nationaux et étrangers

9. La recherche des investisseurs et des partenaires techniques, commerciaux et financiers par une exploitation des pratiques optimales et selon une approche par priorité sectorielle
10. Le développement de liens de coopération avec les structures similaires étrangères, les organismes étrangers et les institutions nationales pour initier et réaliser des programmes de promotion des investissements en collaboration avec les Ministères techniques, chambres d'organisation patronales et autres associations professionnelles.

3. Rôles et responsabilités du Consultant

Le Consultant devra, sous sa supervision encourager et accompagner les investisseurs nationaux, faciliter l'attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE), l'accueil, l'orientation, l'information sur les opportunités d'investissements et le suivi des investisseurs. En tant que Directeur du Département Promotion des Investissements, Il sera en charge de relancer les services de promotions des investissements dans les quatre (04) antennes régionales de l'APIP. A ce titre il aura toute la légitimité que confère le cadre organique légal de l'APIP au Directeur du DPI.

4. Profil requis

Les candidats doivent remplir les critères de qualifications suivants :

- Minimum dix (10) ans d'expérience en gestion, dans les activités promotionnelles et en marketing, y compris :
- Expériences avérées en gestion de portefeuilles d'investisseurs et promotion des investissements
- Gestion de projets et promotion d'entreprises
- Connaissance des techniques de gestion des affaires et de commercialisation
- Un diplôme de niveau maîtrise en économie, commerce, marketing, finances ou comptabilité
- Avoir un profil de leadership et être capable de travailler en équipe
- Avoir une grande capacité de gestion des ressources humaines et de communication interpersonnelle.
- Maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit
- Avoir de solides connaissances en informatique et des logiciels de bureautique MS Office
- Aptitude de prise de décision, flexibilité et ouverture d'esprit
- Bonne connaissance de l'économie et du climat des affaires en Guinée
- Bonne connaissance des filières porteuses de croissance, des facteurs de couts et des contraintes des marchés guinéens.

5. Dossier de candidature et dépôt

Le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé (MIPME/PSP), représenté par l'Unité d'Exécution du PAPME, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits ci-dessus [Lettre de candidature adressée au Coordonnateur du PAPME, **Curriculum vitae détaillé (avec copies diplômes, certificat etc.)**, références concernant

l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, coordonnées de son employeur (ou ses anciens employeurs), etc.].

6. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels conformément aux Directives de la Banque Mondiale pour la Sélection et l'Emploi de Consultants, (Section V édition Janvier 2011 révisé Juillet 2014). La sélection se fera en deux étapes, une étape d'étude de dossier qui évaluera la formation académique et les expériences à l'issue de laquelle une liste courte des candidats qui remplissent les critères sera élaborée et une étape d'interview qui évaluera les connaissances techniques, professionnelles ainsi que les qualités personnelles des candidats. Le choix final qui portera sur l'un des candidats retenus à l'étape précédente se fera sur la base des résultats de cette seconde étape.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes:

Du lundi au jeudi: de 9h à 15h00 et le vendredi: de 9h à 12h.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, sous plis fermé, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **11 juillet 2017 à 10 heures**, avec la mention: «**Recrutement d'un Consultant pour le Département "Promotion des Investissements"**».

Conakry, le 26 juin 2017

Siège de l'UEP du PAPME, 20, Rue KA 082
à proximité du Siège de la Commune de Kaloum,
Quartier Tombo, Conakry, Rép. de Guinée
A l'attention de M. Mamadou Dian DIALLO
Coordonnateur du PAPME
Tél: (224) 656 33 34 34

Le Coordonnateur

Mamadou Dian DIALLO